

Année Universitaire 2019- 2020

Master 1 « Economie Appliquée »
Responsables : M. Yves CROISSANT et
M. Freddy HUET

PROPOSITION DE CALENDRIER MODIFIÉ POUR LE MASTER 1

« ECONOMIE APPLIQUEE »

ACTIVITES	MASTER 1
Fin des cours du second semestre	Samedi 7 mars 2020
Période de révision	Du lundi 9 mars 2020 au samedi 14 mars 2020
Examens du semestre 2 session 1	Du lundi 16 mars 2020 au samedi 21 mars 2020
Stages	Du lundi 23 mars 2020 au samedi 31 août 2020
Date limite pour la remise des mémoires / NAOP ou mini rapports / travail de remplacement (une version électronique au secrétariat du master + 1 version électronique au tuteur universitaire + 1 exemplaire à remettre directement au Maître de stage en entreprise) (session 1)	Au plus tard 4 jours avant la date de soutenance (soit entre le samedi 16 mai 2020 et le mardi 2 juin 2020 selon la date de soutenance prévue)
Fin des examens du semestre 2 session 1	Entre le vendredi 22 mai 2020 et le vendredi 29 mai 2020 (examens écrits) Entre le vendredi 22 mai 2020 et le samedi 6 juin 2020 (examens oraux)
Soutenances session 1 (mémoires M1, NAOP)	Du vendredi 22 mai 2020 au samedi 6 juin 2020
Retour des notes du semestre 2 au plus tard le	Lundi 8 juin 2020
Délibération session 1 – Affichage des résultats (M1)	Vendredi 12 juin 2020
Dispositions pédagogiques particulières	Du lundi 22 juin 2020 au vendredi 26 juin 2020
Examens du semestre 2 session 2 + soutenance session 2	Du vendredi 26 juin au lundi 6 juillet 2020
Soutenances session 2	Du vendredi 26 juin au samedi 11 juillet 2020
Retour des notes 2eme session au plus tard le	Mardi 14 juillet 2020

Dispositions particulières :

Article 1 : compte tenu du contexte exceptionnel provoqué par la crise du Covid 19, les étudiants de Master 1 qui auront démarré leur stage après le 1^{er} avril 2020 n'auront pas l'obligation de produire une NAOP pour l'année universitaire 2019-2020. De la même façon, les étudiants qui auront démarré un stage avant le 1^{er} avril 2020, et dont le stage a été interrompu temporairement du fait du confinement, ne seront pas non plus dans l'obligation de produire une NAOP.

Les deux catégories d'étudiants précités produiront, soit une NAOP, soit un mini rapport de 2 à 10 pages qui synthétise les principales missions qui leur ont été confiées lors du stage et éventuellement, les avancées obtenues dans leur travail. Ce mini rapport, produit individuellement, devra être rendu au plus tard 4 jours avant sa soutenance. La période de soutenance pour les mini-rapports est la même que celle définie pour les mémoires et NAOP dans le calendrier modifié. S'il choisit l'option du mini-rapport, lors de la soutenance, l'étudiant sera alors exclusivement évalué sur la base de son travail en entreprise et du mini rapport produit.

Article 2 : compte tenu du contexte exceptionnel provoqué par la crise du Covid 19, les étudiants de M1 qui, au 1^{er} mai 2020, n'auront pas réussi à trouver de stage et qui n'ont pas entamé un travail de mémoire de recherche à cette date, se verront proposer un travail de remplacement par le responsable pédagogique. Ce travail de remplacement, produit individuellement, devra être rendu au plus tard 4 jours avant sa soutenance. La période de soutenance pour les travaux de remplacement est la même que celle définie pour les mémoires et NAOP dans le calendrier modifié. Ce travail de remplacement fera l'objet d'une soutenance devant deux enseignants ou enseignants chercheurs.